

Annexe 2 : Descriptif détaillé du projet

Intitulé du projet :

SIQO - CCP (précisez lequel) :

Localisation :

Résumé (*une attention particulière sera portée au résumé, qui fera l'objet d'une publication en Commission Permanente si le projet est retenu*) :

Contexte, enjeux (origine du projet, atouts, contraintes, opportunités, points de blocage et d'amélioration, ...) :

Stratégie et objectifs visés :

Intégration du projet dans une logique de filière amont-aval :

Partenaires et rôle de chaque partenaire dans le projet :

Dimension régionale du projet :

Programme d'actions (précisez s'il s'agit d'actions menées par un prestataire ou en interne – précisez le nombre de jours et le coût journalier dans le cas de frais internes) :

Des travaux d'analyse de la faisabilité du projet ont-ils été réalisés ? Si oui, joindre les documents correspondants au dossier.

Insertion du projet par rapport à la stratégie interne de la structure porteuse :

Articulation du projet avec d'autres projets extérieurs à la structure porteuse (analyse de l'existant, synergies avec des projets analogues en Auvergne ou hors Auvergne, concurrence susceptible d'être portée au projet...) :

Aspects innovants :

Facteurs-clé de succès et/ou difficultés pressenties :

Calendrier de réalisation (principales étapes) :

Indicateurs de suivi et de résultats quantitatifs et qualitatifs (comment le projet sera-t-il évalué ?)

Descriptif des dépenses (chaque investissement devra être justifié en lien avec le projet) :

Budget et plan de financement (voir pages suivantes) :
Le budget et le plan de financement doivent être présentés HT si la structure porteuse récupère la TVA sur les activités concernées, TTC sinon.
Joindre des devis au nom de la structure porteuse.

BUDGET

NATURE DES INVESTISSEMENTS			MONTANT (€)
Investissements immatériels	Hors frais internes		
	Sous-Total		
	Frais internes liés au projet (précisez nb jours et coût journalier + frais déplacements...)		
	Sous-Total		
	Total 1		
Investissements matériels			
Total 2			
Dépense subventionnable totale			
Dépense non subventionnable (matériel occasion, investissements financés par autre dispositif régional...)			

N.B. - Ne sont pas éligibles les projets :

- portant uniquement sur des frais internes (sauf si cela nécessite une embauche spécifique liée au projet et dûment justifiée) ;
- relatifs à des dépenses de fonctionnement relevant de l'activité classique du porteur de projet ;
- déposés dans le cadre de l'appel à projets « Valorisation des Produits » 2007 et 2008 et n'ayant pas été retenus par la Région.

PLAN DE FINANCEMENT

ORIGINE	MONTANT	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE RETENUE (montant et investissements correspondants)
Fonds européens : *FEADER *FEDER *FSE *autre		
État (préciser le programme et le ministère)		
Convention Massif Central		
Conseil régional d'Auvergne		
Conseils généraux (préciser le(s)quel(s))		
Autres financements publics (à préciser)		
Autres financements (à préciser)		
Emprunt		
Autofinancement		
TOTAL GÉNÉRAL		